

Présenté par : Jim Miles
Vernon, Colombie-Britannique

L'initiative de réforme électorale du Canada

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada entreprend un processus initial de la réforme électorale, qui consiste à rassembler des renseignements et des idées. Un comité composé de membres de tous les partis a été établi afin d'examiner les possibilités et les répercussions des différents systèmes de vote et de formuler des recommandations au Parlement. Ce processus est possible grâce à des rencontres communautaires, des enquêtes sur le Web et la présentation d'arguments en ligne par des personnes ou des groupes. Il existe généralement deux types de représentation au sein du gouvernement : les systèmes de « majorité simple », où il y a un seul gagnant, comme le système de « scrutin uninominal majoritaire à un tour » (SUMT) au Canada; et les différentes formes de représentation proportionnelle utilisées ailleurs dans le monde.

Outre le type de système employé, une des questions connexes constitue le caractère obligatoire du vote. Cela ne poserait pas de problème si l'on pouvait cocher « aucune de ces réponses », mais un bulletin de vote annulé fonctionne aussi très bien. Il faut alors envisager la possibilité de répercussion négative, comme une sanction de 20 \$; ou positive, comme une économie d'impôts de 20 \$. Aucune de ces mesures incitatives au vote ne réussirait à influencer les dissidents de la société. À l'instar de l'attitude positive actuelle du gouvernement libéral envers les Premières Nations, un bulletin de vote obligatoire pourrait engendrer des problèmes de nature « nation à nation ».

Une autre question connexe constitue la tenue d'un référendum sur la méthode sélectionnée par un comité. Comme il est indiqué ci-dessous, cette question pourrait donner lieu à des activités politiques partisans musclées, pour ou contre un système donné, même si cela constitue un processus généralement plus démocratique que de tenir uniquement un débat parlementaire sur la question. Par contre, on pourrait affirmer que la dernière élection générale comportait une telle promesse. Un référendum serait donc simplement redondant.

Les principales questions concernent le type de système qui sera recommandé par le comité.

En général, les systèmes SUMT autorisent un parti politique ayant considérablement moins de la moitié du vote à avoir une majorité de représentants au sein du gouvernement. En outre, un compte des votes plus important, mais toujours inférieur à la moitié des votes peut donner lieu à une grande majorité des voix au sein du gouvernement. À travers l'histoire, ce système a aidé et encouragé (condamné) le régime des partis au Canada. À l'heure actuelle, ce régime est relativement utile au Parti conservateur, un parti de droite unifié, car il bénéficie des

questions sur lesquelles les votes sont divisés entre le NPD de gauche et le Parti libéral, plutôt au centre.

Un système de scrutin préférentiel ou alternatif exige une majorité des voix pour un candidat, mais n'est tout de même pas proportionnel. Un système préférentiel favorise les libéraux à certains égards en raison des tendances des votes au Canada : les deuxième et troisième votes ou opinions ont tendance à passer des conservateurs aux libéraux ou des néo-démocrates aux libéraux, mais jamais des néo-démocrates aux conservateurs, et rarement des libéraux aux conservateurs. Face à un Parti conservateur unifié dans des circonscriptions où ne règne aucune majorité claire, les avantages du système préférentiel favoriseraient généralement les libéraux.

Le type de gouvernement le plus démocratique, qui n'est sans doute pas sans failles, constitue un type de système proportionnel où les représentants sont élus ou nommés de façon à refléter le plus grand équilibre possible d'après le pourcentage de vote général. Règle générale, il existe un seuil minimal obligatoire afin d'être reconnu en tant que parti au sein du système proportionnel. Des variantes de ce type de système sont employées par la grande majorité des nations.

Pour plusieurs, l'une des contraintes est le résultat fréquent des gouvernements de coalition. L'argument contre ce dernier est la bonne vieille question de la « stabilité du gouvernement », employée majoritairement par les conservateurs et produisant des résultats discutables. Toutefois, sur le plan statistique, autant d'élections ont été tenues par des gouvernements majoritaires que par des gouvernements minoritaires. Les coalitions ont tendance à forcer les gouvernements à servir l'intérêt public plutôt que les intérêts du parti ou de leurs acolytes.

Même s'ils tiennent au processus démocratique, bon nombre de Canadiens en préfèrent une version allégée, c'est-à-dire qu'ils sont satisfaits d'un vote tous les quatre ans, et souhaitent rarement explorer davantage les univers gouvernementaux et politiques, se fiant principalement aux médias et aux spécialistes de sondages pour des renseignements à l'approche de l'élection.

Voilà donc un véritable facteur en défaveur de la démocratie. Tant et aussi longtemps que les grandes sociétés, les entreprises médiatiques et les importants investisseurs, et leurs acolytes, sont en mesure « d'influencer » l'électorat par de la publicité et des sondages trompeurs, tout en « influençant » les représentants avec des « contributions », aucune démocratie véritable n'est possible.

En dernier ressort, au plus important niveau, tant et aussi longtemps que des accords de « libre-échange » ou des accords sur la « protection des investissements » sont en place, aucune démocratie n'est possible. De plus en plus, les nations souveraines sont beaucoup moins puissantes que bien des grandes sociétés protégées par ces accords pouvant outrepasser des lois et des politiques nationales. Les citoyens et les gouvernements ne peuvent pas s'opposer à ces sociétés, sauf devant les tribunaux, qui sont constitués, gérés et réduits au silence par ces mêmes sociétés.

Aucune démocratie n'est possible dans un système mondial alimenté par ces sociétés. Nous ne pouvons qu'espérer qu'un gouvernement véritablement représentatif puisse renégocier ou abroger ces traités. Par la suite, à l'échelle nationale, un type de système proportionnel serait l'idéal pour le Canada.

Le meilleur type de représentation proportionnelle constitue la représentation proportionnelle mixte (RPM). La RPM permet une représentation directe au sein d'une circonscription tout en fournissant une représentation législative à différents partis selon le pourcentage de vote général à l'échelle nationale. La principale préoccupation de bon nombre d'électeurs dissidents est que « leur vote ne compte pas ». Le système de RPM fait que tous les votes comptent, peut-être pas directement pour le candidat, mais à tout le moins globalement pour le parti choisi. Il permet également aux électeurs d'élire un représentant d'un parti tout en exprimant un vote pour un autre parti. Voilà une excellente façon d'équilibrer les séances de nomination régionales.